

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** LUCITE® 161 MetalProtect**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction**Utilisations déconseillées**

Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Dörken Coatings GmbH & Co. KG

Wetterstr. 58

58313 Herdecke

Germany

www.doerkencoatings.de

Phone: +49 2330 63 243

Fax: +49 2330 63 100 243

Service chargé des renseignements: msds.coatings@doerken.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):

GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

(suite page 2)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Acétate de n-butyle

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

1-Méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'inhalation: Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect**vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	Acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	≥10-≤25%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40-xxxx	bis(Orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥10-≤25%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx	Hydrocarbures, C9, aromatiques Numéro CAS alternatif: 64742-95-6 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336, EUH066	≥2,5-≤10%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-Methoxymethylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	2-butoxyéthanol Acute Tox. 3, H331; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD ₅₀ oral: 1.200 mg/kg LC ₅₀ / 4 h inhalatoire: 3 mg/l	<5%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Reg.nr.: 01-2119529243-45-xxxx	Aluminium en poudre (stabilisée) Flam. Sol. 1, H228	≥1-≤5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-Méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥1-≤5%
Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336, EUH066	≥1-≤5%
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥1-≤5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32-xxxx	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-≤2,5%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 3)		
CAS: 24468-28-8 EINECS: 246-279-4	1,3,5-Triazin-2,4,6-(1H,3H,5H)-trion, Zinksalz Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	≥0,25-<1%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6 Reg.nr.: 01-2119472428-31-xxxx	anhydride maléique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,001 %	<0,001%

Indications complémentaires:

Tous les hydrocarbures utilisés sont conformes à la note P (moins de 0,1 % de benzène) du règlement CLP.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de réactions cutanées demander l'avis d'un médecin. Ne pas rayer.

Après contact avec les yeux:

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

BE/FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NO_x). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.

Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).

Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****123-86-4 Acétate de n-butyle**

VL (Belgique)	Valeur momentané: 712 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 238 mg/m ³ , 50 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentané: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm

Hydrocarbures, C9, aromatiques

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 100 mg/m ³ , 20 ppm (trimethylbenzole)
------------	---

34590-94-8 (2-Methoxymethylethoxy)propanol

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm D;
---------------	---

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 6)

IOELV (EU)	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm Peau
111-76-2 2-butoxyéthanol	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 246 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 98 mg/m ³ , 20 ppm D;
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 246 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 98 mg/m ³ , 20 ppm Peau
107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 369 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 184 mg/m ³ , 50 ppm D;
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 568 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm Peau
108-31-6 anhydride maléique	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,01 mg/m ³ , 0,0025 ppm vapeur et aérosol

Informations relatives à la réglementation

VL (Belgique): Moniteur belge no 313, 04.12.2023

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.

Utiliser un filtre combiné A2(-P2) conforme à la norme EN 14387.

(suite page 8)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 7)

Protection des mains:

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Matériau des gants

Multi-layer glove - PE / EVAL / PE

(PE = polyéthylène, EVAL = éthylène-vinyl alcool copolymère)

LLDPE laminated film

(LLDPE = Linear Low Density Polyéthylène)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

> 480 minutes

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Pour se protéger contre des lunettes de protection.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****État physique**

Liquide

Couleur:

Divers, selon l'encrage

Odeur:

Fort en hydrocarbures aromatiques

Seuil olfactif:

Non applicable aux mélanges.

Point de fusion / Point de congélation :

Sans importance pour la sécurité.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

120 °C (107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol)

Inflammabilité

Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

0,6 Vol % (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

Supérieure:

14 Vol % (34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy) propanol)

Point d'éclair

39 °C

Température d'auto-inflammation

>200 °C (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

Température de décomposition:

Pour les mélanges non applicable.

(suite page 9)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 8)

pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
Viscosité:	> 90 s (20°C / DIN 53211 / 4 mm) > 60 s (20°C / ISO 2431 / 6 mm) > 20,5 mm²/s (40°C)
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
les solvants polaires:	Pas ou peu miscible
les solvants apolaires:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pour les mélanges non applicable.
Pression de vapeur à 20 °C:	13 hPa (107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,37-1,46 g/cm³
Densité de vapeur:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Ce produit est inflammable mais pas comburant.
Taux d'évaporation:	Pour les mélanges non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant

(suite page 10)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 9)

Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.**10.2 Stabilité chimique** Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.**10.5 Matières incompatibles:** oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD ₅₀	1.200 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC ₅₀ / 4 h	3 mg/l (ATE)

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 11)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 10)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison de sa viscosité (voir paragraphe 9), la classification en tant que produit avec risque d'aspiration n'est pas applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications générales:

L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au regraissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Indications toxicologiques complémentaires:**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

123-86-4 Acétate de n-butyle

EC ₅₀ / 48 h	44 mg/l (Daphnia magna)
EC ₅₀ / 72 h	647,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC ₅₀ / 96 h	18 mg/l (Pimephales promelas)

7779-90-0 bis(Orthophosphate) de trizinc

EC ₅₀ / 48 h	0,33-0,66 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC ₅₀ / 72 h	0,14 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC ₅₀ / 96 h	0,17 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

Hydrocarbures, C9, aromatiques

EC ₅₀ / 48 h	3,2 mg/l (Daphnia magna)
-------------------------	--------------------------

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 11)

LC ₅₀ / 96 h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))
111-76-2 2-butoxyéthanol	
EC ₅₀ / 24 h	1.800 mg/l (Daphnia magna)
EC ₅₀ / 72 h	911 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC ₅₀ / 96 h	1.700 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) >100 mg/l (Lepomis macrochirus (crapet arlequin))
1314-13-2 oxyde de zinc	
EC ₅₀ / 48 h	0,17 mg/l (daphnies)
LC ₅₀ / 96 h	0,14 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))
IC ₅₀ / 72 h	0,17 mg/l (algues) littérature
12.2 Persistance et dégradabilité	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
OECD 301D Closed-Bottle Test	83 % (28d) (O ₂ consumption) readily biodegradable
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
OECD 301F Manometric Respirometry Test	78 % /O ₂ consump (28d) readily biodegradable
111-76-2 2-butoxyéthanol	
OECD 301B CO ₂ -Evolution Test (Sturm Test)	90,4 % (28d) readily biodegradable
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
Biodégradation	80 % (28d) facilement biodégradable
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
OECD 301F Manometric Respirometry Test	80 % (28d) facilement biodégradable
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
OECD 117 Log Kow (HPLC method)	2,3 (n-octanol/eau) (25 °C; pH 7)
111-76-2 2-butoxyéthanol	
Coefficient de partage log Pow	0,81 (n-octanol/eau) (25 °C; pH 7)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
Coefficient de partage log Pow	5-6,7 (n-octanol/eau)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumuable (vPvB).

PBT: Non applicable.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 12)

vPvB: Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications:****Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le réseau d'égouts, les cours d'eau ou le sol, même lors du nettoyage des outils. Éliminer les résidus du produit en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP14	Écotoxique

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1263**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

DOT	Paint
ADR	1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG	PAINT, MARINE POLLUTANT
IATA	PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**DOT****Classe**

3 Liquides inflammables.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 13)

**Label
ADR**

3

**Classe
Étiquette
IMDG**3 (F1) Liquides inflammables.
3**Class
Label
IATA**3 Liquides inflammables.
3**Class
Label**3 Liquides inflammables.
3**14.4 Groupe d'emballage
DOT, ADR, IMDG, IATA**

III

14.5 Dangers pour l'environnement**Marine Polluant:****Marquage spécial (ADR):**Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : Hydrocarbures, C9, aromatiques
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice**Kemler):**

30

No EMS:F-E, S-E**Stowage Category**

A

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**DOT****Quantity limitations**

On passenger aircraft/rail: 60 L

On cargo aircraft only: 220 L

Remarks:

Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

(suite page 15)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 14)

ADR**Quantités limitées (LQ)**

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG**Limited quantities (LQ)**

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t****RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 78**Informations complémentaires concernant l'entrée 78**

La teneur totale estimée en microplastiques dans le mélange est d'environ 0,500 %

Manipuler le produit dans des systèmes fermés ou avec une ventilation ou filtration appropriée éviter la libération dans le sol les eaux usées ou les eaux de surface

Nettoyer de préférence les équipements surfaces mécaniquement après usage par ex avec des chiffons collecter les résidus comme déchets solides

Recueillir séparément les eaux de lavage et les éliminer de manière appropriée ne pas les rejeter dans le réseau d'assainissement

Collecter les résidus de produit et les emballages contaminés dans des récipients fermés ne pas rincer éliminer conformément à la réglementation applicable

Microparticules polymériques synthétiques

résines aminiques phénoliques polyuréthannes

0,500%

(suite page 16)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 15)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42

Valeur limite COV selon directive 2004/42/CE pour la catégorie i (PS) et teneur maximum en COV voir couvercle.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est tenu de s'informer de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 528/2012**Indications complémentaires:** Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.**Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 17)

BE/FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.03.2026

Révision: 05.03.2026

Numéro de version 08-01 (remplace la version 08-00)

Nom du produit: LUCITE® 161 MetalProtect

(suite de la page 16)

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Date de la version précédente: 24.11.2025**Numéro de la version précédente:** 08-00**Acronymes et abréviations:**

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Sources

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)
- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**